



CertIBEAU

Agrément Certificateur CertIBEAU

Conformément aux législations suivantes,

Décret du 28 novembre 2019 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, et instaurant une certification « Eau » des immeubles bâtis, dénommée « CertIBEAU » ;

Arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 modifiant la partie réglementaire du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, en vue de mettre en œuvre le régime du CertIBEAU, et diverses dispositions relatives au règlement général d'assainissement ;

La Société Publique de Gestion de l'Eau agréée Monsieur ROLAND Hervé

pour exercer les missions de certificateur CertIBEAU

Numéro d'agrément :

EAU-A-2021-0230

Fait à Namur, le 15/07/2022

François GABRIËL,
1er Vice-Président du Comité de Direction

Cyprien DEVILERS,
2e Vice-Président du Comité de Direction